

S.I.V.U
BALANSUN - CASTÉTIS
Délibération
Délibération

DATE DE CONVOCATION

16 mars 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Henri POUSTIS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à 19H30, le Comité Syndical du S.I.V.U Balansun - Castétis, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CASTÉTIS, sous la présidence de Madame LATRUBESSE, Présidente.

Présents : Mesdames Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Isabelle BONIFACE, Sabine LATRUBESSE et Frédérique SAINT-CRIQ ; Messieurs Jérôme CRABOS, Henri POUSTIS.

Absents excusés : Baptiste BOISSON, Lorianne DUBOIS

OBJET : Vote de l'affectation du résultat DÉLIB. N° 3-22-03-2023

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du SIVU BALANSUN/CASTÉTIS,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ un déficit de fonctionnement de :	10 289,32 €
➤ un excédent reporté de :	5 931,92 €
➤ Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	4 357,40 €
➤ un excédent d'investissement de	19 477,42 €
➤ soit excédent de financement de :	19 477,42 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

➤ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022 : DÉFICIT	4 357,40 €
➤ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
➤ RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 357,40 €
➤ RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT	19 477,42 €

CHARGE Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques du SGC de Mourenx-Orthez

Pour extrait certifié conforme et exécutoire par la Présidente
Sous sa responsabilité conformément à la réglementation
Sur les dispositions de publicité et de notification

Réception en Préfecture le
Affiché le

La Présidente
Sabine LATRUBESSE

